

La famille Tardy

Autor(en): **Vevey, Hubert de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **4 (1916)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FAMILLE TARDY,

par HUBERT DE VEVEY.

Dans sa brochure intitulée « Familles staviacoises », M. Rég. de Henseler soulève une intéressante question : c'est celle de l'origine de la famille Tardy d'Estavayer. — Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, il était reconnu et même « prouvé » que les Tardy d'Estavayer descendaient de la noble et puissante famille des comtes de Tardy-de Montravel, d'Auvergne. En 1905 encore, le v^{te} Louis de Tardy-de Montravel publiait l'histoire de sa famille¹ et consacrait plusieurs pages à la branche établie à Estavayer ; et l'année suivante, les « Archives héraldiques suisses » reproduisaient le chapitre de cet ouvrage relatif à cette branche sous le titre : « La branche suisse de la famille Tardy-de Montravel ». — M. de Henseler, le premier, mit en doute cette filiation ; mais aujourd'hui, nous allons plus loin : nous avons approfondi la question, et nous croyons pouvoir affirmer que les Tardy d'Estavayer et les comtes de Tardy-de Montravel d'Auvergne constituent deux familles bien distinctes.

Le vicomte de Tardy-de Montravel donne comme souche des différentes branches de sa famille : Jean de Tardy-de Montravel, chevalier, seigneur du Bois, la Chamarêche, la Trivellerie, etc.... Capitaine de 50 hommes d'armes, il servit le roi de France de 1591 à 1621, année de sa mort. En 1591 il fit dresser la généalogie de sa famille qui devait lui servir d'acte de noblesse. De sa femme Ysabeau de Grandgeon, il eut huit enfants dont, entre

¹ Histoire généalogique de la Maison de Tardy de Montravel, par le V^{te} Louis de Montravel. Librairie Roux, H. Lardauchet, Lyon, 1905.



Emmanuel-Venant Tardy.

autres Louis, souche de la branche suisse, et Jean-Baptiste, également venu en Suisse.

D'un autre côté : « Hans Tardy, du Canton de Fribourg », souche incontestable des Tardy d'Estavayer, reçut en 1582 une lettre de noblesse du Roi de France Henri III¹. Ce Hans Tardy et son homonyme Jean de Tardy-de Montravel sont-ils le même personnage ? Non, c'est impossible : dans le diplôme de noblesse de Henri III il est expressément dit : « encore qu'il ne soit pas du Pays de sa nativité tenu et réputé yssû de noble Race » ; or une telle phrase n'eût pu être adressée à Jean de Tardy-de Montravel, représentant d'une des plus anciennes maisons de France. D'ailleurs neuf ans plus tard, en 1591, comme nous l'avons dit, ce même Jean de Tardy-de Montravel faisait dresser sa généalogie pour lui servir d'acte de noblesse ; or, s'il avait été le même personnage que Hans Tardy, il n'eût eu qu'à produire son diplôme conféré par Henri III pour prouver sa noblesse.

Ce Jean de Tardy-de Montravel n'était d'ailleurs pas établi à Estavayer, ou du moins dans le canton de Fribourg, puisqu'en 1621 il meurt à Lyon, et que, dès 1591, il sert le roi de France, de 1601 à 1611 dans le Lyonnais et en 1615 en Savoie.

Ces deux personnages sont donc bien distincts.

Maintenant, d'après le vicomte de Montravel, Jean de Tardy de Montravel avait, entre autres, comme fils : Louis et Jean-Baptiste venus, soi-disant, s'établir à Estavayer. Ces deux individus peuvent-ils être confondus avec Loys et Jean-Baptiste Tardy, reçus bourgeois d'Estavayer, le 1^{er} en 1614, l'autre dix ans plus tard, en 1624 ? Non. Prenons d'abord le cadet, Jean-Baptiste de Tardy-de Montravel : toujours d'après le même auteur, il fut tué en l'année 1600 au siège de Montmélian. Comment se pourrait-il donc que 24 ans plus tard il soit reçu bourgeois d'Estavayer ? ! Quant à Louis de Tardy-de M., il ne peut être le même personnage que Loys Tardy, reçu dans la bourgeoisie d'Estavayer et de Fribourg en 1614, puisque dans les manuels du Conseil d'Estavayer, il est expressément dit en 1624 pour Jean-Baptiste qu'il est le frère de Loys reçu en 1614.

¹ Une copie vidimée de cette lettre, de 1759, propriété de M. Em. de Vevey, Directeur, à Fribourg, fut publiée avec l'article des Archives héraldiques suisses cité plus haut.

D'un autre côté, quand Loys est reçu bourgeois de Fribourg et d'Estavayer, il est dit : négociant à Lyon ; or, Louis de Tardy-de Montravel, fils du chevalier Jean, n'aurait pu être marchand ! Et pourquoi aurait-il ainsi changé son nom « de Tardy-de Montravel » en simple nom « Tardy » ?

Reste encore la question des armoiries. Les Tardy d'Estavayer portaient-ils des armes semblables à celles des de Tardy-de M., ou du moins ayant une grande analogie, ce qui pourrait faire supposer une descendance ? Non, les armes des Tardy n'offrent qu'une vague ressemblance avec celles des de Montravel ; celles de ces derniers sont : écartelé d'or et d'azur, qui est de Montravel ancien, et, dès 1316, sur le tout un écu d'argent à 3 cyprès arrachés et rangés en pal, de sinople, au chef de gueules chargé de trois besants d'or, qui est de Tardy ; supports : un lion armé et lampassé de gueules à dextre, qui est de Montravel, et une licorne à sénestre, qui est de Tardy. Tandis que les armes des Tardy d'Estavayer étaient : d'or à 3 peupliers ou sapins mouvant chacun d'un mont, le tout de sinople ; cimier : un sauvage issant, au naturel, ceint et couronné de laurier, tenant de sa dextre un peuplier ou un sapin arraché, posé sur son épaule ; tenants : de chaque côté un sauvage au naturel, ceint et couronné de laurier, et appuyé sur une massue¹. Le vicomte de Montravel dit qu'on trouve de vieux sceaux des Tardy d'Estavayer portant des armes conformes à celles des branches françaises ; aucun sceau, à notre connaissance, ne porte ces armoiries-là. Par contre, le dernier représentant *mâle* de la famille, Emmanuel-Venant, mort en 1815, prétendant descendre des de Tardy-de Montravel, portait pour armes : d'argent à 3 sapins déracinés, rangés en pal, de sinople, au chef de gueules chargé de 3 besants d'or.

Comme on peut le voir, il semble évident que la famille Tardy, d'Estavayer, ne descend pas des de Tardy-de Montravel, d'Auvergne : Hans Tardy, originaire du Lyonnais, s'établit dans le canton de Fribourg vers 1580, sans acquérir de bourgeoisie. Ses deux fils Loys et Jean-Baptiste ne vinrent s'y fixer que quelques années plus tard, peut-être pour y recueillir l'héritage paternel. A la même époque vivait en France le chevalier Jean de Tardy-

¹ D'après plusieurs sceaux et peintures dans les archives des familles de Diesbach, de Lenzbourg et de Vevey à Fribourg.

de Montravel, dont deux fils portaient les mêmes noms de Louis et Jean-Baptiste ; de là est survenue une certaine confusion, qui donna au doyen Joseph-Hilaire-Félix Tardy l'idée assez ingénieuse de faire descendre sa famille des de Tardy-de Montravel d'Auvergne.

L'article publié dans les *Archives héraldiques* donne la généalogie des Tardy, du vicomte de Montravel, dont quelques erreurs furent corrigées par l'archiviste d'état de Fribourg. Mais les fautes et surtout les lacunes y sont encore nombreuses, c'est pourquoi nous voulons aujourd'hui présenter aux lecteurs des « Annales fribourgeoises » une généalogie aussi exacte et aussi complète que possible des Tardy d'Estavayer.

Hans Tardy, premier du nom, vint s'établir dans le canton de Fribourg dans le dernier quart du XVI^e siècle (en 1580, d'après une généalogie de 1759). En 1582, il reçut du roi de France Henri III une lettre de noblesse pour services rendus « tant dedans que dehors ce royaume » et le titre de chevalier.

Nous ignorons le nom de son épouse, dont il eut deux enfants :

1^o Loys, qui suit ;

2^o Jean-Baptiste, de Lyon, qui fut reçu bourgeois d'Estavayer en 1624 ; de son épouse, dont le nom nous est également inconnu, il eut deux enfants :

a) Marie-Ursule, qui épousa Nicolas-Alexandre d'Affry, de Fribourg, seigneur de Vany, 1690.¹

b) Laurent, établi à Fribourg, qui épousa Barbe Lanther, de Fribourg, 1654, dont il eut 3 fils :

aa) Joseph-Ignace, né en 1654, †....

bb) François-Denys, né en 1658, †....

cc) Henri, né en 1668, †....

Loys Tardy, de Lyon, fils du dit Hans, vint s'établir à Estavayer où, d'après le *Manual du Conseil*, il fut reçu bourgeois le 12 décembre 1614, moyennant 100 florins et un repas à Messieurs du Conseil. Le jour précédent, il était entré dans la bourgeoisie de Fribourg, moyennant le denier de réception de 200 Livres, ainsi que le droit d'arsenal ; comme caution, il donna son beau-père, noble François de Pontherose.

Loys Tardy épousa, avant le 11 décembre 1614, Anne de

¹ Et non : une fille mariée avec le comte d'Avry d'Abrebac.

Pontherose¹, d'Estavayer, fille de François, seigneur de Rueyres, et de Geneviève d'Estavayer. Il en eut deux fils :

1^o) Jean, qui suit ;

2^o) François², 1647, adjoint au Conseil d'Estavayer, qui épousa, le 9 novembre 1654, Marie-Anne de Vevey, de Soleure et d'Estavayer, fille de Jean et de Catherine, née Reyff, dont il eut :

a) Marie-Elisabeth, qui épousa le 3 novembre 1680, François-Antoine-Joseph de Vevey, conseiller et major d'Estavayer, né en 1658, † en 1703, fils de Petermann et de Catherine, née Reynold. Elle mourut le 2 avril 1725.

b) Anne-Marie, qui fut religieuse Ursuline à Estavayer en 1662.

c) Une fille qui, en l'année 1679, se fit religieuse au couvent de l'ordre de Saint-Dominique à Estavayer, sous le nom de Rde Sœur Marguerite.

d) Catherine, qui fut l'épouse de Jacques, fils de Jean Demierre, d'Estavayer, 1699.

Jean Tardy, conseiller d'Estavayer³, fils du prédit Loys, naquit le 13 août 1617 ; il eut pour parrain Philippe d'Estavayer, et pour marraine l'épouse de celui-ci, Barbe d'Estavayer, née de Diesbach.

En 1638, il épousa Anne Chaney, d'Estavayer⁴, qui donna le jour à quatre enfants :

1) Tobie, qui suit ;

2) François, qui n'est connu que comme parrain de ses petits-neveux ; il avait épousé Sarah Bulet, d'Estavayer ;

3) Marie-Anne-Christine, qui épousa, le 18 août 1661, François-Pierre Bulet, d'Estavayer⁵.

¹ Loys Tardy n'a pu se marier en 1615, comme l'indique L. de M., puisque le 11 décembre 1614 déjà il donna comme caution son *beau-père* François III de Pontherose.

² Le V^{te} de Montravel le nomme à tort Louis.

³ Le V^{te} de Montravel le donne (ainsi que son fils Tobie, son petit-fils François-Joseph, son arrière-petit-fils Antoine-Joseph et le fils de celui-ci Emmanuel-Venant), comme écuyer, seigneur châtelain de Rueyres, bailli de Châtel ; nous n'avons retrouvé ces qualifications nulle part et nous les croyons non fondées.

⁴ Et non : Anne de Chaney alias de Chanet, famille du Lyonnais établie à Genève.

⁵ Et non : noble François-Pierre de Bulet, du Pays de Vaud.

4) Marguerite, qui épousa, le 26 novembre 1670, Jean-Baptiste Roy, d'Estavayer, † en 1712, fils de François et de Madeleine née Truffin. Etant devenu veuf, Jean-Baptiste Roy épousa, en 1673, Ursule Python, de Fribourg.

Tobie Tardy, fils du prédit Jean, conseiller et gouverneur d'Estavayer, naquit le 17 septembre 1641. A l'âge de 23 ans, en 1664, il épousa Anne Chappel, d'Estavayer¹, † en 1715, fille de Pierre Chappel et de Marthe, née (de) Danet, dont il eut :

1) François-Joseph, qui suit.

2) Anne-Marie, née le 2 avril 1667, qui épousa Laurent Bullet², d'Estavayer.

3) François-Jean-Baptiste, né le 13 mars 1669, †...

4) François-Nicolas³, né le 5 mai 1672, qui fut conseiller d'Estavayer en 1715. Il épousa en 1713 Marie-Marguerite Chaney, fille de François-Nicolas et de Marie-Marguerite née Python.

François-Joseph Tardy, fils du prédit Tobie Tardy et de Anne Chappel son épouse, naquit le 21 juin 1665. Il fut conseiller d'Estavayer et, pendant un certain temps, capitaine au service de France.

En 1691 il épousa Marie-Laurette-Catherine (de) Danet d'Estavayer, dont il eut :

1) Marie-Anne-Rose-Philippine, née le 17 septembre 1692, qui épousa, le 9 juin 1721, Philippe Perrier, d'Estavayer⁴. Elle mourut le 5 octobre 1746 dans un naufrage sur le lac de Neuchâtel.

2) François-Nicolas-Hyacinthe, né le 7 septembre 1694, qui épousa, en l'année 1730, Marguerite Chaney⁵, d'Estavayer, dont il n'eut pas d'enfants.

3) Marie-Agnès-Dominique-Claudine, née le 23 août 1696, qui épousa le grand-sautier Jacques Bardet⁶, d'Estavayer, dont elle était veuve dès avant 1779.

4) Joseph-Hilaire-Félix, né le 15 janvier 1698, qui fut or-

¹ Et non : Anne de Chappel de la ville de Fribourg.

² Et non : noble Laurent de Bullet.

³ Le V^{te} de Montravel le donne à tort comme étant mort jeune.

⁴ Et non : de Neuchâtel.

⁵ Et non : de Chaney.

⁶ Et non : N. . . . grand-sautière Bardet.

donné prêtre en 1730. Chapelain en 1731, il fut nommé curé-doyen d'Estavayer le 29 mars 1736. Il mourut le 27 avril 1762 et fut inhumé dans le chœur de son église.

5) Claudine-Françoise-Joséphine, née le 7 janvier 1700, † l'année suivante, qui eut pour parrain Hyacinthe de Vevey et pour marraine Claudine de Pontherose.

6) Joseph-François, né le 30 septembre 1701, †.....

7) François-Hyacinthe, né le 6 septembre 1703, †....

8) Barthélemy-Paul-François, né le 25 septembre 1704, qui s'établit à Toulouse où il épousa Marguerite Suez¹. Il mourut avant le 24 décembre 1779, jour où sa veuve passa une procuration à messire Mathieu Estival, bénéficiaire de l'église métropolitaine de St-Etienne de Toulouse, pour veiller à la succession de son mari². Il eut 7 enfants qui ne laissèrent pas de postérité ; ce furent :

a) Barthélemy-François-Xavier, qui habitait Toulouse. Volontaire, puis officier dans la Légion de Mirabeau, il fut tué pendant la Révolution³.

b) Françoise-Antoinette, femme de N... de La Porterie, de... ?

c) Marie-Antoinette-Agnès, restée célibataire.

d) Joseph, qui demeurait à Toulouse.

e) Jean-Catherin, qui fut officier d'infanterie au même régiment que son frère aîné en 1797 ; il mourut célibataire⁴.

f) Françoise-Nicole, † jeune.

g) Marie-Elisabeth, née le 2 juin 1756, qui épousa en juin 1790 le marquis Louis de Chavagnac, chevalier de St Louis, capitaine de vaisseau.

9) Antoine-Joseph, qui suit.

10) Anne-Marie-Valbourg-Josette, née le 23 juin 1708, qui épousa, le 28 septembre 1730, Philippe-Nicolas Grangier, d'Estavayer⁵, né en 1711, mort en 1746 dans le même naufrage que sa belle-sœur Perrier, née Tardy, fils de Jacques-Joseph Grangier et de Jeanne-Marie, née Pichonnaz.

11) Emmanuel-Joseph, né le 3 avril 1710, qui épousa Ma-

¹ Et non : Marguerite Douce.

² D'après le V^{te} de Tardy-de-Montravel.

³ Id. ⁴ Id.

⁵ Et non : de la ville de Fribourg.

rie-Reine-Joséphine Demierre, d'Estavayer, née en 1709, morte le 28 février 1778, fille de Henri-Jodocus Demierre et de Marguerite, née Borgognon¹.

12) Anne-Marie-Caroline, née le 7 août 1713, qui épousa, le 27 janvier 1743, Pierre-Ours-Victor Truffin, d'Estavayer², né en 1721, † en 1750, fils de Henri-François Truffin et de Marie-Elisabeth née Grangier; devenue veuve, elle épousa, en 1751, Jean-François Bouguiod³.

13) François-Nicolas-Laurent, né le 12 octobre 1718, †...

14) Claudine, morte avant 1740, qui fut l'épouse de Joseph Bullet, d'Estavayer, né en 1707, mort en 1766, fils de Etienne Bullet et de Suzanne-Thérèse, née Roy. Joseph Bullet étant devenu veuf épousa Marie-Joséphine Cuassot, d'Estavayer, fille de Christophe Cuassot et de Marie-Catherine née Grangier.

Antoine-Joseph Tardy, conseiller d'Estavayer, fils du prédit François-Joseph, naquit le 31 août 1706; il épousa, le 12 juin 1741 Marie-Anne Chaney⁴, d'Estavayer, fille de Jacques-Laurent, lieutenant au régiment de Montet au service de France. Elle mourut le 26 avril 1796.

De ce mariage sont issus :

1) Joseph-Victor-Hyacinthe, né le 13 mars 1742, qui fut sous-lieutenant de grenadiers au régiment de Diesbach au service de France. Il mourut célibataire, le 25 janvier 1765.

2) Emmanuel-Venant, qui suit.

3) Marie-Anne-Angélique, née le 27 juillet 1747, †...

4) Marie-Josette, née le 5 avril 1749, †...

5) Marie-Ursule-Jeanne, née le 19 avril 1752, qui épousa, le 21 mai 1781, Alexandre-Jean-Dominique de Vevey⁵, d'Estavayer, né en 1752, † en 1812, du Petit Conseil d'Estavayer, fils de Henri-Emmanuel de Vevey et de Marie-Barbe, née de

¹ Le V^{te} de Montravel donne à tort Emmanuel-Joseph Tardy comme étant mort jeune, et fait de Marie-Reine-Joséphine Demierre une première femme d'Emmanuel-Venant Tardy, neveu d'Emmanuel-Joseph.

² Et non : de la ville de Fribourg.

³ D'après Dom Grangier.

⁴ Et non : de Chaney.

⁵ Trisaïeul de l'auteur de ces lignes.

Vevey, et arrière petit-fils d'Antoine de Vevey et d'Elisabeth Tardy.

Dernière de sa famille, elle mourut à Estavayer, le 19 mai 1818.

6) Elisabeth, née..., † en 1789.

*Emmanuel-Venant Tardy*¹, banneret, conseiller et major d'Estavayer, fils du prédit Antoine-Joseph, naquit le 18 mai 1745.

Il entra en qualité d'enseigne, dans la compagnie de Boccard au régiment suisse de Castella, le 23 mai 1762, et fut bientôt nommé lieutenant dans la même compagnie au régiment devenu de Boccard, au service de France.

Il fit, en Allemagne, la campagne de 1762, et se trouva avec le régiment de Castella, aux batailles de Grebenstein, de Freiberg, au siège d'Amenebourg et aux différentes actions qui eurent lieu dans le cours de cette campagne, tant à l'armée de Soubise qu'à celle de Condé.

Le 24 octobre 1763, il fut rappelé en Suisse par les nécessités de sa famille, puis créé par le Conseil souverain de la ville et canton de Fribourg sous-lieutenant dans la compagnie colonelle au régiment d'Estavayer; le 16 janvier 1768, enfin promu au grade de capitaine-commandant au même régiment le 21 mai 1787 et nommé major de la ville d'Estavayer, le 5 décembre 1793.

Ce fut avec ce grade qu'il eut le bonheur de bien mériter de sa patrie à l'occasion de tous les troubles survenus dès 1781².

En 1792, désirant rejoindre l'armée des princes français et leur offrir ses services, il fit les plus vives instances auprès du Conseil souverain du canton de Fribourg pour en obtenir la liberté et avoir la permission de quitter pour un temps sa compagnie. Mais cette permission lui fut constamment refusée, sur le motif que sa présence était nécessaire dans un pays où il pourrait, plus qu'un autre, conserver et soutenir le bon parti par la confiance qu'avaient en lui sa compagnie et ses conci-

¹ Pour Emmanuel-Venant Tardy nous reproduisons en partie l'article des « Archives héraldiques suisses ».

² Le V^{te} de Montravel dit qu'à cette époque il reçut une lettre pleine d'éloges de Louis XVI roi de France, et qu'il fut créé chevalier de l'ordre de St-Louis; nous ne savons si ces renseignements sont exacts.

toyens. Le Conseil souverain déclara en outre qu'il était désigné pour commander une compagnie dans le contingent que le canton se tenait prêt à fournir, au besoin, contre les rebelles de France.

Le 25 octobre 1802, il adressa au département de la guerre un rapport fort intéressant, que nous reproduisons ci-après :

Au citoyen Secrétaire d'Etat chargé du Département de la guerre

Berne, le 25 Octobre 1802.

Citoyen Secrétaire d'Etat,

Les autorités de Fribourg font des recherches sur les pertes essayées par les habitants de leur canton dans la marche de l'armée confédérée, qu'un mot du Premier Consul de la République française vient de disperser. L'exposant se trouve aussi dans le cas de former des réclamations à cet égard, mais comme l'invitation que ces autorités ont fait publier ne porte que sur les effets volés et que l'espèce des dégâts que le réclamant a éprouvés ne saurait être qualifiée de vol, il a cru devoir suivre une autre route, d'autant plus que les circonstances auxquelles tient immédiatement le désastre qui l'a frappé sont de nature à être communiquées au gouvernement et appartiennent essentiellement au département de la guerre, c'est donc à vous, Secrétaire d'Etat qu'il vient les exposer avec la plus entière confiance.

Envoyé par son chef en recrutement, le capitaine Tardy, après avoir rempli sa commission, venait de recevoir l'ordre de rejoindre son corps, lorsque les troubles qui ont causé tant de maux à notre Patrie étendirent leurs funestes effets jusqu'au siège du gouvernement et occasionnèrent sa retraite momentanée, et l'obligèrent à faire avancer une armée sur les frontières pour protéger le canton Léman où il s'était retiré, possédant une campagne à Dompierre à une lieue de Payerne, et connaissant dès longtemps la topographie de la contrée qui allait devenir le théâtre des opérations militaires.

L'exposant se fit un devoir et un plaisir de rendre aux troupes helvétiques tous les services qui étaient en son pouvoir, bien assuré que ses chefs ne pourraient que l'approuver de s'être employé pour une cause qui devait être celle du gouvernement qu'il servait, puisque c'était son alliée que les insurgés poursuivaient.

Lors donc que, dans cette journée du 5 Octobre, où le nombre l'emporte sur la valeur, les troupes du Gouvernement forcées d'abandonner leurs positions pour se replier sur l'intérieur du pays, et que l'exposant s'empressa de leur procurer dans leur retraite tous les secours dont les circonstances leur permettaient de profiter, les officiers généraux lui demandèrent sur les mesures à prendre pour sauver leur armée des avis qu'il leur donna d'autant plus volontiers que, dès l'ouverture de cette campagne il s'était rendu à Avenches, auprès du général Andermatt, pour lui offrir d'être son guide et de servir auprès de lui comme volontaire, moyennant qu'il voulût obtenir du ministre français une suspension de l'ordre qu'il avait reçu de partir pour l'Italie, offre que ce général ne jugea pas à propos d'accepter pour le moment, ayant vraisemblablement des plans qui le mettaient à même de se passer des services d'un homme dont il se réservait de ne mettre à profit la bonne volonté que lorsque l'événement l'exigerait.

Joignant donc, dans cette occasion urgente, l'exécution au conseil, le capitaine Tardy conduisit le citoyen Vonderweid sur la hauteur qui sépare les villages de Domdidier et Dompierre, où il fit placer trois pièces de canon pour inquiéter le centre de l'armée confédérée qui avançait par la chaussée, tandis qu'une partie défilait par Villars-Repos et qu'une autre colonne passait par Mézeri et les bois de Chandon, et allait déboucher entre Payerne et Corcelles, pour couper la retraite entre l'armée helvétique qui se serait trouvée enveloppée et fut sauvée par cette manœuvre, parce qu'au lieu de pouvoir suivre sa direction, la colonne qui venait par Villars-Repos fut forcée de faire un mouvement oblique pour gagner le village de Russy, et que, pendant ce temps-là, les troupes qu'elle poursuivait atteignirent Corcelles avant l'arrivée de l'autre colonne.

Il est évident que la réussite du plan des confédérés entraîna encore la même nuit la prise de Lauzane et la dissolution des premières autorités de la République, comme il l'est d'un autre côté que, si les généraux helvétiques avaient pu rallier leurs troupes qui, arrivées à Payerne, se mirent à fuir en désordre, et suivre les avis ultérieurs que leur avait donnés l'exposant et qui consistaient à placer leurs gens, ventre à terre, en embuscade dans les bois de Boulay et à laisser battre en re-

traite, de la hauteur des moulins de Payerne, avec deux pièces de canon qu'on avait successivement abandonnées par une fuite simulée, trente ou quarante hommes auraient attiré l'avant-garde ennemie aussi loin qu'il eut été nécessaire, cette avant-garde aurait été coupée, le gros de l'armée confédérée forcé à une retraite précipitée, et la bataille terminée à l'avantage des troupes helvétiques qui reprenaient immédiatement les anciennes positions.

Si ces avis et le succès qui a couronné ceux qui ont pu être suivis ont été utiles au gouvernement helvétique, ils ont attiré, à celui qui les a donnés et, en partie exécutés, l'animadversion des ennemis du gouvernement, qui ont cherché à faire tomber sur sa tête tout le poids de leur ressentiment, dont il ne tarda pas à éprouver les effets.

Le centre de l'armée confédérée, voyant que l'aile gauche n'avait pu effectuer la manœuvre dont elle avait été chargée, suspendit sa marche et fit halte au village de Dompierre. Bientôt on vint demander au capitaine Tardy des rafraichissements, et son épouse les distribuait à tous les arrivants, lorsqu'une troupe de forcenés du contingent d'Unterwalden, ayant tourné la maison, enfoncèrent les portes de la cour et fondirent sur elle en lui présentant leurs bayonnettes qu'elle ne détourna de sa poitrine qu'en recevant à la main gauche une blessure dont elle n'est pas encore complètement rétablie.

Déjà les ordres les plus précis étaient donnés de détruire son habitation en pointant contre les bâtiments trois pièces de canon, déjà le meurtre allait être le signal du pillage, lorsque des officiers bernois parvinrent, quoique avec beaucoup de peine, à prévenir tant de maux et à faire respecter le propriétaire de la maison qu'ils prirent sous leur protection, parcequ'il est officier revêtu de l'uniforme d'une nation à laquelle les confédérés ne cherchaient assurément pas à déclarer la guerre.

C'est à ces braves militaires et au chef d'artillerie, M. Hortin, ainsi qu'à ses deux aides de camp, MM. de Grassener de Cerlier et d'Erlach de Berthoud, l'aîné et M. Kapp, officier dans le même corps que l'exposant doit la préservation de ses propriétés, comme tous les habitants de sa commune leur doivent la restitution des effets dont les troupes des petits cantons les avaient dépouillés, et il s'empresse de consigner ici la reconnaissance dont leur conduite loyale et généreuse l'a pénétré.

Néanmoins l'exposant perdit dans cette occurrence une grande partie de sa récolte en grains et fourrages et toutes ses provisions quelconques ainsi que les haies qui fermaient ses possessions et une quantité considérable de bois de charpente qui furent brûlés dans la nuit du 3 au 4, pendant laquelle trois cents hommes et quarante cinq chevaux vécurent chez lui à discrétion.

Sans doute l'exposant serait en droit de réclamer des indemnités pour cette perte, peut-être même une récompense pour l'action qui l'a causée, mais, sans exiger les unes, et sans solliciter les autres, il lui suffit d'avoir mis sa conduite, ses intentions et le malheur qu'elles lui ont attiré sous les yeux du Gouvernement, persuadé que les premiers magistrats de l'Helvétie sauront lui rendre la justice qui lui est due et n'oublieront pas qu'un militaire qui sert depuis quarante ans et qui a blanchi sous le harnais ne connaît pas le calcul de l'intérêt et préfère la gloire à l'argent et qu'on ne peut mieux le dédommager de ce qu'il y a perdu et le récompenser de ce qu'il peut avoir fait, qu'en lui fournissant un champ plus vaste et de nouvelles occasions de signaler son zèle et son dévouement.

Salut et respect.

(signé) Tardy, capitaine de la deuxième demi-brigade helvétique au service de France.

Le 1^{er} novembre suivant, le département de la guerre lui envoya une lettre pleine d'éloges que nous reproduisons également ci-après, ainsi que son brevet de chef de bataillon et la lettre qui l'accompagnait¹.

République helvétique

Berne, le 1^{er} Novembre 1802.

Le Département de la Guerre au Citoyen Tardy, capitaine de la 2^{me} demi-brigade auxiliaire.

Citoyen capitaine,

J'ai lu avec un plaisir particulier le mémoire que vous m'avez remis en date du 27 septembre. Dans l'affaire du 3 Octobre vous avez donné l'exemple d'un patriotisme rare, et déployé les connaissances d'un militaire plein de talent ; soyez convaincu,

¹ Ces 4 pièces sont reproduites d'après le V^{te} de Montrivel.

citoyen capitaine, que le gouvernement saura apprécier des sentiments aussi honorables que désintéressés et qu'il saisira avec empressement l'occasion pour vous prouver le cas qu'il fait de vos lumières.

En mon particulier vous m'avez inspiré autant d'estime que de reconnaissance.

Salut républicain

Le Secrétaire d'Etat de la Guerre,
(signé) Schmid.

République helvétique

Berne, 20 Janvier 1803.

Le Conseil d'exécution,

Ayant entendu le rapport du secrétaire d'Etat de la guerre sur la conduite digne d'éloges que le citoyen Tardy, capitaine de la 2^{me} demi-brigade auxiliaire, ce terme, le 3 Septembre dernier, à l'armée helvétique et sur les pertes qu'il a essuyées dans sa maison de Dompierre, de la part des troupes insurgées; vu le témoignage avantageux donné à cette occasion au citoyen Tardy, par les commandants en chef des troupes helvétiques, voulant donner à ce citoyen une marque de la satisfaction du gouvernement et récompenser le zèle qu'il a montré pour la défense de la Patrie,

Arrête :

1^o Le citoyen Emmanuel-Venant Tardy, capitaine dans la 2^{me} demi-brigade au service de la République française est nommé chef de bataillon honoraire de la dite demi-brigade;

2^o Le secrétaire d'Etat de la guerre est chargé de la notification du présent arrêté.

Berne, ut supra.

Le Landamann, président du Conseil d'exécution
(signé) Dolder.

Le Secrétaire général, (signé) Mousson.

Pour expédition conforme, Berne, le 23 Janvier 1803.

Pour le Secrétaire d'Etat de la guerre :
(signé) Hoffmeister, chef du secrétariat.

*Brevet de Chef de bataillon.*N^o 1811

Liberté. — L. S. — Egalité.

Armée helvétique.

Troupes auxiliaires au service de la République française

Ensuite de l'arrêté du Conseil d'exécution de la République helvétique une et indivisible du 10 janvier 1803, le citoyen Emmanuel-Venant Tardy, natif d'Estavayer, capitaine dans la 2^{me} demi-brigade auxiliaire, a été promu au grade de chef de bataillon à la suite de la dite demi-brigade, et cela en récompense de ce qu'il s'est distingué dans l'armée helvétique, à l'affaire du 3 septembre 1802, à laquelle date il prend son rang d'ancienneté.

En foi de quoi le présent brevet lui a été expédié.

Toutes autorités, en conséquence, sont requises de le reconnaître en cette qualité et de le faire jouir de tous les droits et avantages attachés à cette place.

Berne, le 23 janvier 1803.

Le Secrétaire d'Etat de la Guerre

L. S. (signé) Schmid.

Par le Secrétaire d'Etat

(signé) Hoffmeister.

Emmanuel-Venant Tardy mourut dans son domaine de Dom-pierre, le 30 avril 1815, sans laisser d'enfants.

En lui s'éteignit la descendance masculine des Tardy d'Estavayer dont les biens passèrent aux maisons de Chavagnac et de Vevey.

Il avait épousé, le 22 octobre 1781, Marie-Madeleine de Montenach, de Fribourg, fille de Daniel de Montenach, officier au service de France.

Personnages non classés :

Jeanne-Françoise Tardy, née Cuassot et sa fille, Marie-Elisabeth Tardy, XVIII^{me} siècle.

Joséphine-Marie Tardy, née Demierre, née en 1729, † en 1778, fille de Joseph-Humbert Demierre et de Catherine, née (de) Danet.

Laurent-Etienne Tardy, né en 1737, mort la même année.

Dornach, octobre 1915.